



85 – VENDÉE

**CAPL 2 du 18 juillet 2014 « mutations cadres B »
Déclaration liminaire**

Monsieur Le Président, Mrs Les Directeurs,

Dans la Fonction Publique, la MAP a remplacé la RGPP mais elle produit les mêmes effets. Les suppressions d'emplois continuent. Le gel de la valeur du point d'indice est entériné jusqu'en 2017. Les moyens de fonctionnement sont soumis à la rigueur budgétaire : 50 milliards à économiser sur les dépenses publiques d'ici à 2017. Les conditions de travail des agents s'aggravent de jour en jour.

A la DGFIP, M Bézard a présenté, il y a un an, son projet stratégique pour la période 2013 à 2018. Dans sa lettre d'adieu du 30 juin 2014, il « laisse les clefs en toute confiance » à M Parent, son successeur. Sa démarche stratégique va justifier de nouveau des restructurations et des suppressions d'emplois. 1988 emplois ont été supprimés l'an dernier, dont 16 en Vendée. Et cette année sera malheureusement identique aux précédentes. Cela fait de l'administration des Finances Publiques une des principales administrations à rendre des emplois alors que, sur le plan international et national, nos dirigeants discourent sur la nécessité de lutter contre la fraude fiscale. Bercy va encore devoir se serrer la ceinture avec cette politique d'austérité et de réduction des dépenses publiques, avec, en prime, la volonté affichée d'en faire un Ministère exemplaire à défaut d'être un Ministère prioritaire. C'est ainsi qu'avec cette « modernisation », 30 000 emplois ont été supprimés depuis 2002 et 1120 trésoreries fermées.

Le résultat est connu : réorganisation continuelle, disparition des petites structures tout particulièrement en milieu rural, compromission des missions voire abandon, dégradation des conditions de travail.

Concernant le mouvement d'affectation 2014 pour la catégorie B, nous dénonçons une fois de plus le calendrier tardif des opérations qui génère une gestion tendue et conflictuelle des affectations avec un taux grandissant d'insatisfaits. Ce calendrier n'est pas respectueux des agents en attente de mutation et des représentants siégeant en CAP. Ce mouvement est vraisemblablement le dernier se faisant par filière d'origine avant la mise en place définitive des règles de gestion communes pour 2015. Par conséquent, nous revendiquons d'ores et déjà pour les contrôleurs changeant de filière, une formation complète avec un temps d'adaptation nécessaire à leur nouvel

emploi. L'administration se doit de se donner les moyens de former ses agents en toutes circonstances. Elle devra le traduire dans les faits en donnant les moyens à l'agent de se former à son nouveau métier. Ceci est valable d'ailleurs pour tout changement de poste, y compris au sein d'une même filière.

FO-DGIP revendique toujours un véritable second mouvement d'affectation au 1er mars de chaque année au lieu et place du mouvement complémentaire. Cela permettrait d'accélérer le remplacement suite à des départs en retraite sans devoir attendre le 1er septembre et laisser ainsi des services en sous effectif pendant plusieurs mois. Dans le département, trop de services connaissent souvent ce désagrément et c'est inacceptable.

Pratiquement tous les chefs de service se plaignent désormais de leur difficulté à organiser le fonctionnement de leur service respectif. Lorsque ils vous rencontrent pour vous signaler leurs difficultés quotidiennes, ils expriment leurs besoins en effectif et désormais, comme seule réponse, vous en êtes à leur expliquer qu'ils devront s'en passer sans leur dire comment faire... Nous osons affirmer qu'il s'agit là de non assistance à personnel en danger alors que vous êtes responsable de la santé de vos collaborateurs. Le mal-être est palpable sur tous les sites du département et les mises à disposition promises des EMR et des EDRA ne suffiront pas à compenser les absences multiples qui s'accumulent partout. Vous êtes systématiquement à court d'argument lorsque nous évoquons ces sujets et cela est révélateur d'une situation dramatique pour l'avenir de notre administration et des agents qui la compose.

Dans le cadre du mouvement d'affectation locale, les représentants FO-DGFIP ont à voter sur le mouvement juridique. Ils souhaitent donc connaître :

- la situation des effectifs de la catégorie B sur chaque structure au niveau de chaque résidence.
- la liste des contrôleurs à la disposition au 1^o septembre 2014 avec leur affectation locale, ainsi que tous les détachements.

Pour conclure, FO-DGFIP rappelle l'ensemble de ses revendications

- l'arrêt de la MAP, suite de la RGPP
- l'arrêt immédiat de la démarche stratégique, prétexte aux réorganisations et restructurations
- l'arrêt des suppressions d'emplois qui amplifient la dégradation des conditions de travail
- le maintien du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers et le refus des statuts interministériels
- le maintien de l'intégralité des missions et des moyens de la DGFIP
- le maintien d'un véritable réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE, etc...
- l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice

L'élu FO DGFIP 85 pour cette CAPL : Sébastien LIEVRE